

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU NORD TOULOUSAIN**

Comité syndical – Séance du 16 février 2026

Date de la convocation : 09/02/2026

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Quorum : 16

Nombre de votants : 20

Titulaires présents :	15
Titulaires représentés :	
Suppléants :	4
Procurations :	1

L'an deux mille vingt six, lundi 16 février, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou :	Mme AUGER M., M. ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I., M. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	M. CAVAGNAC H., M. PETIT Ph., M. TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans :	Mme AYGAT Ch., M. DELMAS J-P., M. ESPIE J-C., Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P.
CC Val'Aïgo :	Mme BLANCHARD ESSNER S., M. JOVIADO G., Mme MONCERET M.

Etaient représentés

CC du Frontonnais :	Mme CLAVEL ALBAR V. par Mme BEGUE M. (suppléante) Mme SIGAL S. par M. BRUN D. (suppléant) Mme SOLOMIAC C. par M. JEANJEAN P. (suppléant)
CC des Hauts Tolosans	M. ZANETTI L. par Mme OGRODNIK P. (Suppléante)
CC Val'Aïgo :	M. DUMOULIN J-M., par M. JOVIADO G. (Pouvoir)

Etaient absents ou excusés

CC des Coteaux du Girou :	M. BAUDOU J-N., M. CALAS D., M. PLICQUE P.,
CC du Frontonnais :	M. LECORRE D., M. PROVENDIER Ph., Mme SAVY S.
CC des Hauts Tolosans :	M. ALARCON N., M. CODINE Fr., M. DULONG D., M. NOËL S.
CC Val'Aïgo :	M. SABATIER R.

Secrétaire de séance : M. JOVIADO Gilles

Délibération n° 2026 /05

Domaine : Finances

7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Finances locales : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport d'orientation budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du syndicat a été établi pour servir de support au débat.

En préalable au débat, Monsieur le Président fait lecture du rapport communiqué aux membres du Comité syndical en amont de la séance.

Le Président déploie les éléments structurels du budget par objectif, ainsi que la situation financière du syndicat, amplement exposée au préalable dans le cadre du vote du Compte Financier Unique 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, basé sur le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2026**, annexé à la présente délibération et établi pour servir de support au débat.

Article 2 : **DE TRANSMETTRE** la présente délibération **annexée du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026** au représentant de l'Etat et au comptable du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Président,

Philippe PETIT

Le Président
du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain

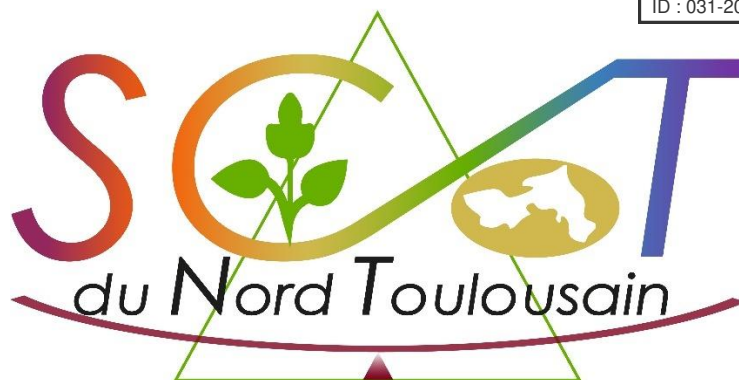
Philippe PETIT


Signature numérique

de Philippe PETIT

Date : 2026.02.20

09:55:47 +01'00'



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

*Annexé à la délibération prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire
N° 2026 /05 du 16/02/2026*

Les projets du SCoT et leur financement

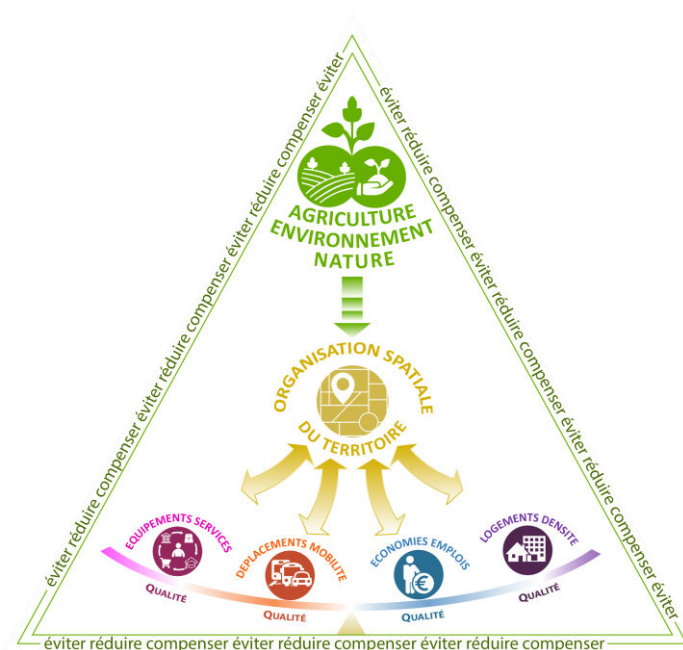


Table des matières

INTRODUCTION	2
1 OBJECTIFS GENERAUX du Syndicat mixte.....	3
2 La situation financière du syndicat mixte.....	4
2.1 En fonctionnement.....	4
2.1.1 Les recettes de fonctionnement	4
2.1.2 Les dépenses de fonctionnement	5
2.1.3 L'épargne disponible	7
2.2 En investissement.....	8
2.2.1 Les recettes d'investissement	8
2.2.2 Les dépenses d'investissement	9
2.3 Résultats 2025 et synthèse du Compte Financier Unique (CFU)	10
2.3.1 Résultats d'exécution	10
2.3.2 Synthèse du CFU 2025	11
3 LES PROJETS NÉCESSITANT UN BUDGET SPÉCIFIQUE.....	12
3.1 Poursuite de la révision du SCoT.....	12
3.1.1 Etudes complémentaires à la révision du SCoT	13
3.1.2 Mise en place d'un outil d'observation et d'analyse territoriale pour le suivi de la mise en œuvre du SCoT révisé	15
3.2 Démarche InterSCoT.....	15
3.3 Partenariat ATMO Occitanie / SCoT Nord Toulousain.....	15
4 LES PROJETS SANS BUDGET SPÉCIFIQUE	17
4.1 Rapport d'activité annuel	17
4.2 Dans la durée : Accompagnement des communautés de communes et des communes	17
4.3 Développer les notions de porter à connaissance en continu et de prospective	17
5 LE FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE ET DE SES PROJETS	19
6 COMPOSITION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20
6.1 Les dépenses de fonctionnement	20
6.1.1 Charges de personnel.....	20
6.1.2 Charges à caractère général et autres charges de gestion courantes	20
6.1.3 Dotation aux provisions	21
6.1.4 Dotation aux amortissements.....	21
6.1.5 Dépenses imprévues	21
6.1.6 La Fongibilité des crédits.....	21
6.2 Les recettes de fonctionnement	21
7 COMPOSITION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22
7.1 Les dépenses d'investissement.....	22
7.2 Les recettes d'investissement.....	23
8 SYNTHÈSE DE LA PROPOSITION DE BUDGET 2026	24

Introduction

Définition

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), crée des dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) vient en soutien du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Par renvoi de l'art. L5711-1 du CGCT à l'art. L5211-36, les Syndicats mixte appliquent ces mêmes règles.

Le Syndicat mixte comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants et plus, le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire ; en cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délibération, compte-rendu de séance et publicité (Décret n°2016-841 du 24/06/2016)

Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative. Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Il doit être transmis obligatoirement aux Communautés de communes membres et mis à la disposition du public (site internet, publication...).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption (mise en ligne des documents d'informations budgétaires et financières – Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016).

Objectifs

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel ; il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le DOB offre l'opportunité d'exposer les éléments du contexte qui président à l'élaboration du budget, qui sont de plusieurs ordres :

- économique, puisque dans l'économie mondialisée où nous évoluons chaque pays, chaque zone géographique est de plus en plus interconnectée aux autres ;
- et politique, puisque l'exécutif, responsable de la politique budgétaire, fixe des objectifs macro-économiques sur la mandature, que le budget primitif doit respecter.

1 OBJECTIFS GENERAUX DU SYNDICAT MIXTE

L'objet principal du Syndicat est :

- de faire vivre le Schéma de Cohérence Territoriale élaboré en 2012, dont la modification simplifiée du document opérée en date du 01/12/2020 est en vigueur : suivi des documents ayant un rapport de compatibilité avec le SCoT, accompagnement des communes pour sa mise en œuvre au travers de leurs documents d'urbanisme ;
- de mener à bien sa révision, engagée suite à son évaluation en 2018.

Le SCoT est un document de planification stratégique à long terme qui doit permettre d'anticiper les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique... Un SCoT est un projet stratégique partagé pour le développement de l'aménagement d'un territoire.

Cette année encore, les choix effectués par le syndicat prendront en compte à la fois la nécessaire rigueur budgétaire et le souci permanent d'améliorer les services rendus aux Communautés de communes membres ainsi qu'aux communes du territoire.

Depuis 2024, la participation des Communautés de communes membres s'élève à 2€70 ; pour rappel, le Syndicat mixte l'a baissé de 20 cts par habitant au vu de ses résultats 2023.

Pour l'accomplissement des projets et objectifs 2026, énoncés ci-après, le syndicat propose, compte tenu des dépenses engagées et à venir, de maintenir la participation des EPCI membres à 2€70.

- **Poursuite de la révision du SCoT incluant :**
 - ✓ la finalisation de la phase d'élaboration du DOO jusqu'à l'approbation de la révision (marché en cours) ;
 - ✓ la poursuite des études complémentaires (stratégie économique dont le DAACL, évaluation environnementale) ;
 - ✓ la concertation du grand public et l'arrêt de la révision ;
 - ✓ l'enquête publique ;
 - ✓ Mise en place d'un outil d'observation et d'analyse territoriale pour le suivi de la mise en œuvre du SCoT révisé ;
- Poursuite, avec les équipes municipales, de l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets, en tenant compte de la révision du SCoT ;
- Suivi des projets et des documents de planification ayant un impact sur le territoire : Infrastructure, SRADET, SAGE, autres SCoT et PLUi ; suivi des évolutions réglementaires et législatives ;
- Démarche InterSCoT ;
- Partenariat ATMO Occitanie / SCoT Nord Toulousain.

2 LA SITUATION FINANCIÈRE DU SYNDICAT MIXTE

2.1 En fonctionnement

2.1.1 Les recettes de fonctionnement

→ 363 570.93 €

Le syndicat fonctionne essentiellement grâce à :

☒ la participation de ses 4 EPCI membres

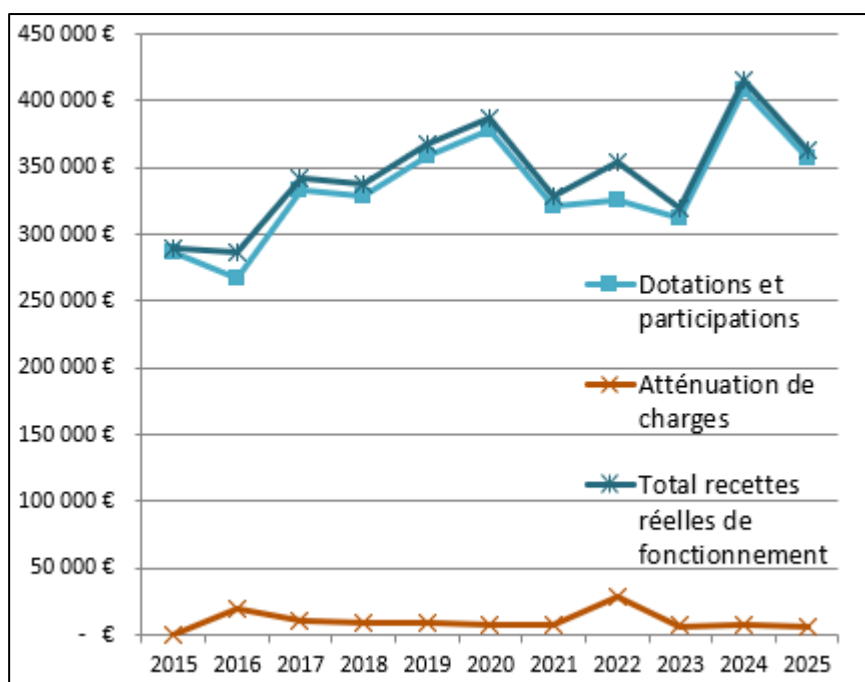
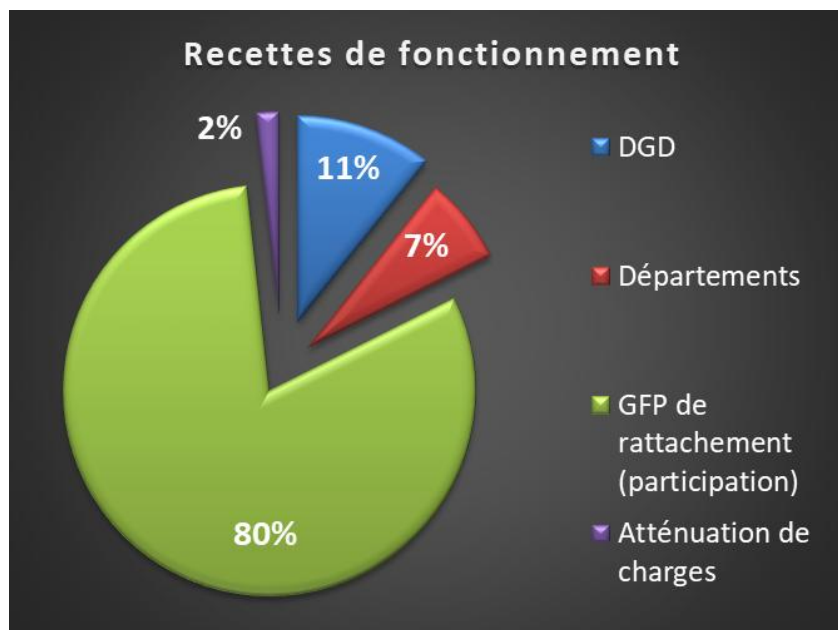
☒ la subvention du CD31 depuis 2015 :

→ 25 000€ au titre de 2024

→ à noter qu'à partir de 2025, la subvention sera réduite de moitié (12 500€ annuels)

☒ la DGD pour la révision du SCoT

→ Fin 2025, le Syndicat mixte a reçu une nouvelle **DGD départementale** à hauteur de 39 000€ pour la révision du SCoT.



2016- Baisse en 2016, puis forte hausse en 2017
2017 des dotations : la subvention perçue au titre de 2016 n'a pas pu être rattachée à 2016 alors que la totalité de la subvention 2017 a été liquidée en 2017.

2018- La totalité de la subvention a été liquidée :
2019 acompte (17 500€) + solde (7 500€).

2019 Réception de la 1ère tranche de la DGD pour le lancement de la révision.

2020 Réception de la 2ème tranche de la DGD.

2021 Diminution des dotations suite à réception du solde de la subvention ADEME en 2020 (adoption PCAET) + non attribution de la DGD (la 3è tranche sera versée à l'arrêt).

2022 Fortes atténuations de charges (remboursements importants assurance statutaire), augmentant substantiellement les recettes

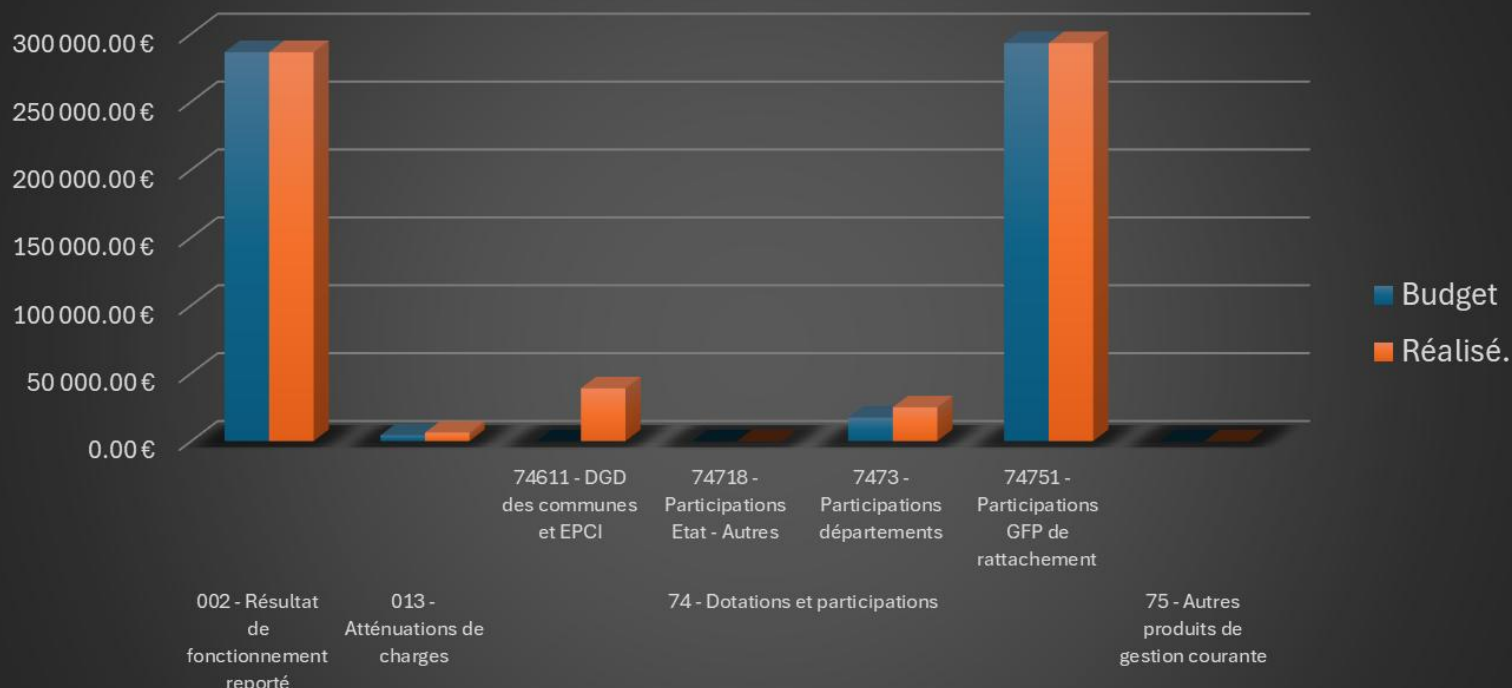
2023 Diminution des atténuations de charges et non-réception de l'acompte 2023 de la subvention du CD31 (- 17 500€)

2024- Réception d'une DGD départementale importante en 2024 (moindre en 2025)

2025

En 2025,

Nouvelle réception de la DGD départementale pour la révision au titre de 2025 (39 000€) et de la totalité de la subvention du CD31 (acompte et solde) au titre de 2024 (25 000€).

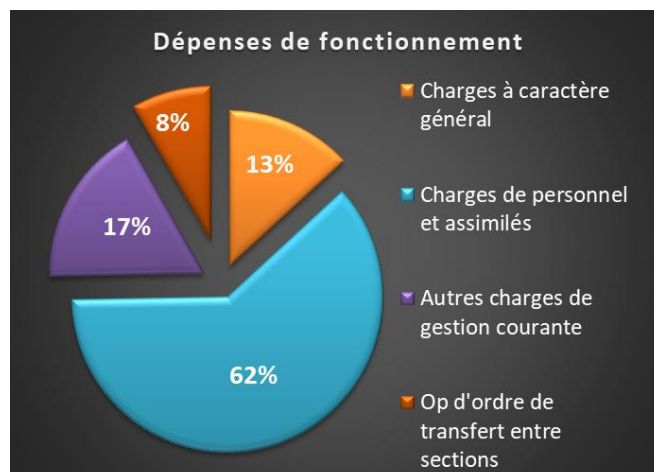


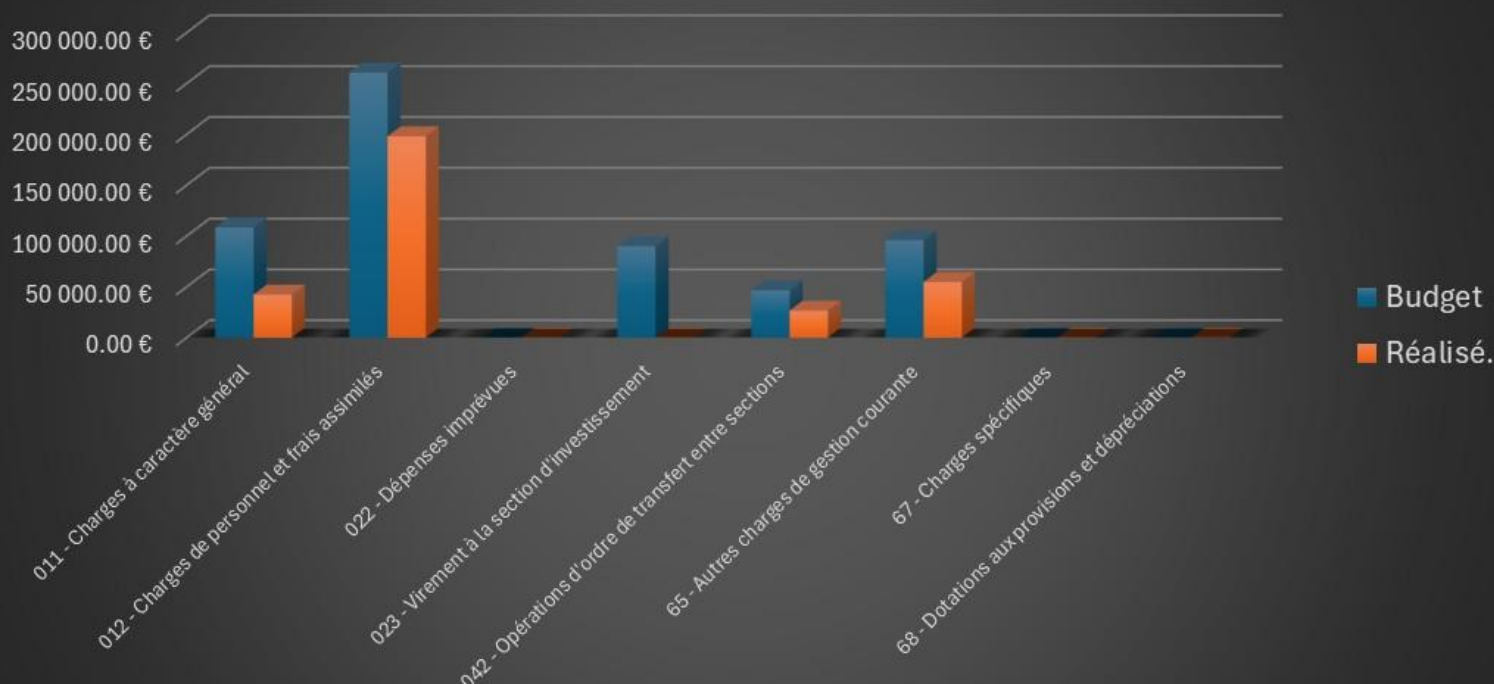
Recettes réelles de fonctionnement :

	Budget	Réalisé.	% Réalise	€/Hab.
⊕ 013 - Atténuations de charges	4 400.00 €	6 317.43 €	143.58%	0.06 €
⊖ 74 - Dotations et participations	310 752.40 €	357 252.40 €	114.96%	3.29 €
74611 - DGD des communes et EPCI	0.00 €	39 000.00 €		0.36 €
74718 - Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €		
7473 - Participations départements	17 500.00 €	25 000.00 €	142.86%	0.23 €
74751 - Participations GFP de rattachement	293 252.40 €	293 252.40 €	100.00%	2.70 €
⊕ 75 - Autres produits de gestion courante	10.52 €	1.10 €	10.46%	0.00 €
Total général	315 162.92 €	363 570.93 €	115.36%	3.35 €

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement

→ 295 117.09€



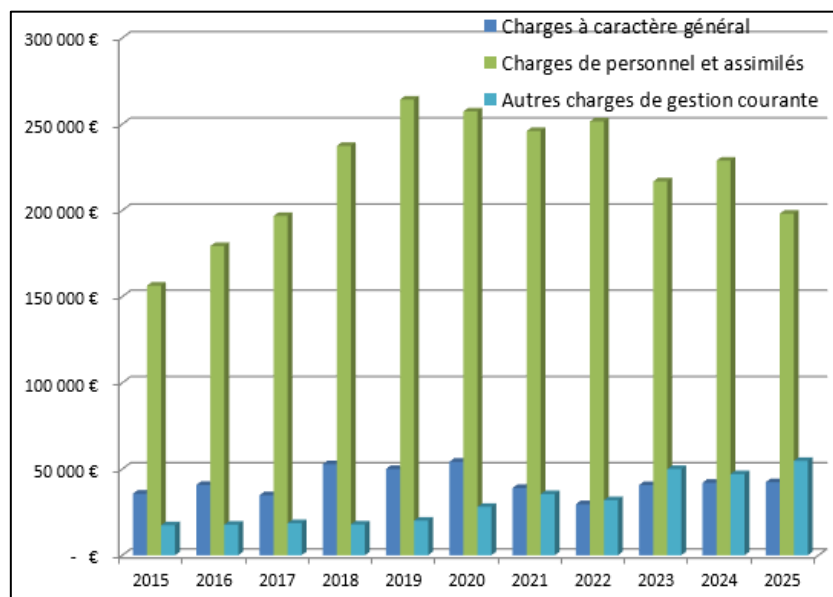
**Dépenses réelles de fonctionnement :**

	Budget	Réalisé.	% Réalisé	€/Hab.
⊕ 011 - Charges à caractère général	108 500.00 €	42 347.71 €	39.03%	0.39 €
⊕ 012 - Charges de personnel et frais assimilés	260 800.00 €	198 045.52 €	75.94%	1.82 €
⊕ 022 - Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €		
⊕ 023 - Virement à la section d'investissement	90 000.00 €	0.00 €		
⊕ 65 - Autres charges de gestion courante	96 000.00 €	54 723.86 €	57.00%	0.50 €
⊕ 67 - Charges spécifiques	0.00 €	0.00 €		
⊕ 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	0.00 €		
Total général	555 300.00 €	295 117.09 €	53.15%	2.72 €

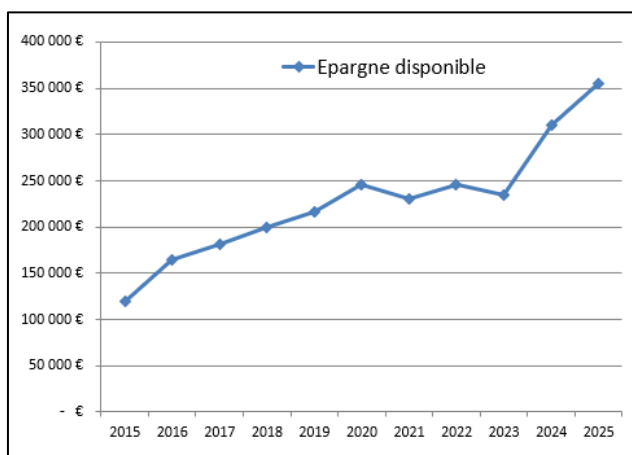
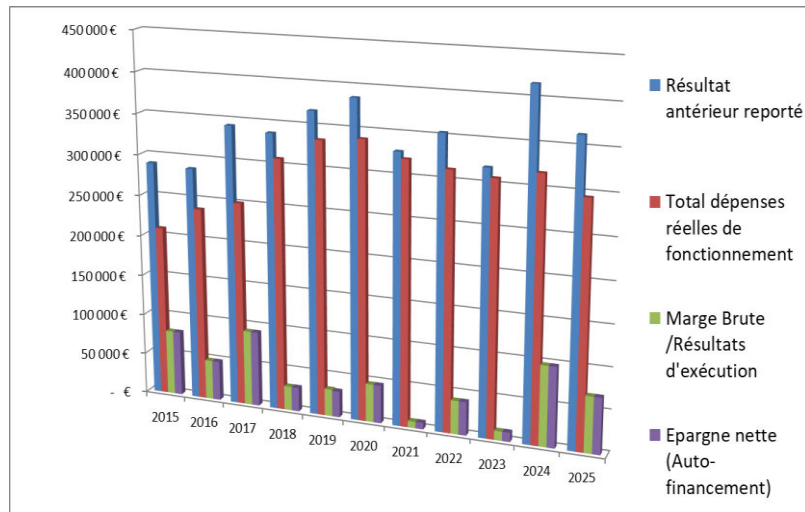
Focus des charges à caractère général liées à la révision (18%) :

DÉPENSES RÉVISION				
Sens	Section	Chapitre	Compte	Réalisé
D				7 781.87 €
D	F	011 - Charges à caractère général	6185 - Frais de colloques et séminaires	5 911.47 €
			6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	1 870.40 €

AMORTISSEMENT PMRu et RÉVISION				
Sens	Section	Chapitre	Compte	Réalisé
D				20 823.63 €
D	F	042 - Op d'ordre de transfert entre sections	6811 - Dotations aux amortissements PMRu	2 600.67 €
			6811 - Dotations aux amortissements Révision - EE	2 151.11 €
			6811 - Dotations aux amortissements Révision - Eco	8 935.00 €
			6811 - Dotations aux amortissements Révision - PAS	4 734.45 €
			6811 - Dotations aux amortissements Révision - Diagnostic	2 402.40 €

Détail des charges de personnel :

- 2015** Embauche d'un chargé de mission Planif et Urba à 50% pour l'élaboration des fiches-outils
- 2016** Embauche d'un assistant SIG à 50% pour le suivi des PLU et du SCoT + Remplacement de la Resp. Adm. (congé maternité)
- 2017** Embauche d'un chargé de mission PCAET en juin et d'une assist. adm. à tps NC (10/35^{ème}) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et pallier le TP de la Resp. Adm.
- 2018** Chargé de mission PCAET sur toute l'année + Assist Adm 50% (9 mois) + Chargé d'études Mission Agriculture pour la révision (3 ½ mois)
- 2019** Assist Adm (50%) sur l'année + Mission Agri (8½ mois) + Réévaluation salariales techniciens
- 2020** Assist Adm (80%) + Chargée de mission PCAET sur 8 mois (au lieu de 12)
- 2021** Plus de chargé de mission PCAET – Stagiaire "Résilience" (6 mois)
- 2022** Direction en intérim (double rémunération) – Resp. Adm à nouveau à 100% – Equipe restreinte (départ en retraite, poste SIG-INF-Assist. Urba vacant, départ Assist. Adm chargé de com)
- 2023** Renouvellement équipe : Stagiaire (6 mois) – Embauche chargé de mission Planif et Urba (4 mois) + Assist adm (9 mois) + Augmentation indemnité Pdt
- 2024** Remontée des charges de personnel avec l'embauche d'un chargé de mission ETP sup.
- 2025** Non remplacement du 2d chargé de mission

2.1.3 L'épargne disponible

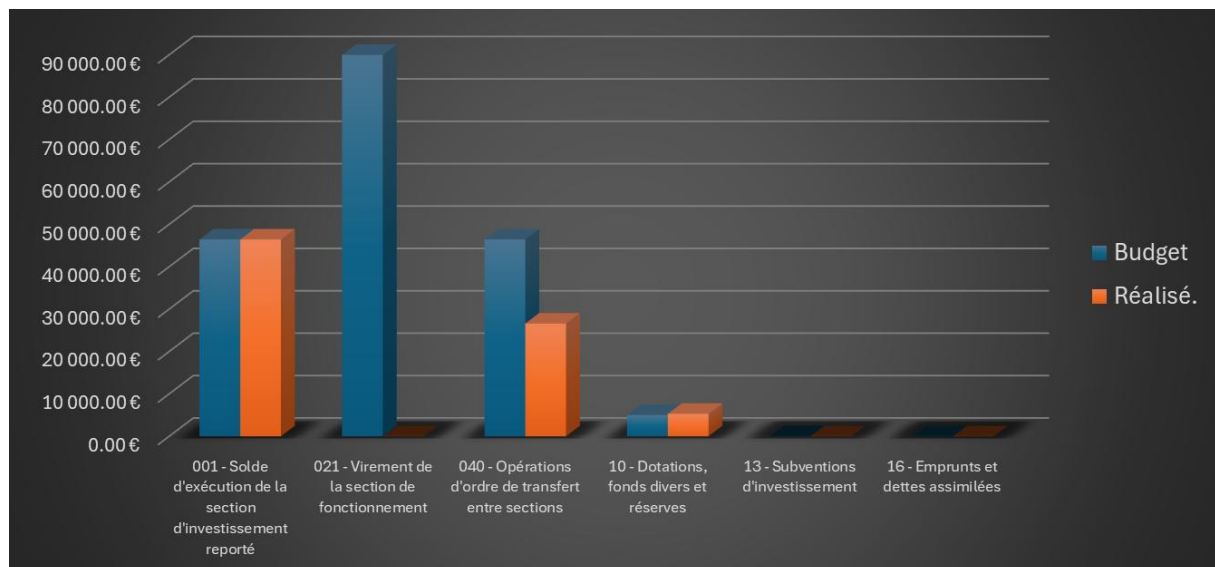
- 2015** Augmentation substantielle de l'épargne (subv CD31 + augmentation participation EPCI)
- 2017** Augmentation de l'épargne en partie due à la réception de la subv perçue au titre de 2016
- 2020** L'épargne disponible continue de croître, malgré la part autofinancée des PCAET et PMRu – Auto financement à nouveau en hausse
- 2021** Résultat et épargne en baisse avec la diminution des dotations (subv ADEME soldée en 2020 ; pas de DGD en 2021).
- 2022** Augmentation de l'épargne nette et de l'autofinancement, en partie due au glissement du calendrier de la révision et des importantes atténuations de charges (personnel)
- 2023** Marge en baisse avec la non-réception de l'acompte 2023 du CD31 - Epargne relativement stable
- 2024** Progression de l'épargne grâce aux attribution conséquentes de dotations départementale
- 25** (DGD) en 2024 et 2025 (134 000€ sur 2 ans)

L'épargne disponible assure le fonds de roulement du syndicat et permet de couvrir les dépenses inhérentes à la révision.

2.2 En investissement

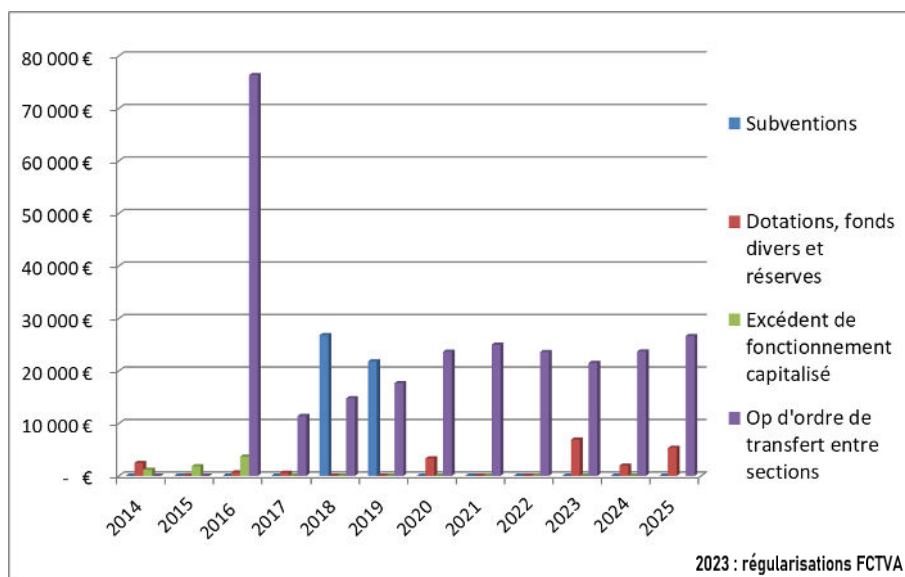
2.2.1 Les recettes d'investissement

→ 31 973.78 €

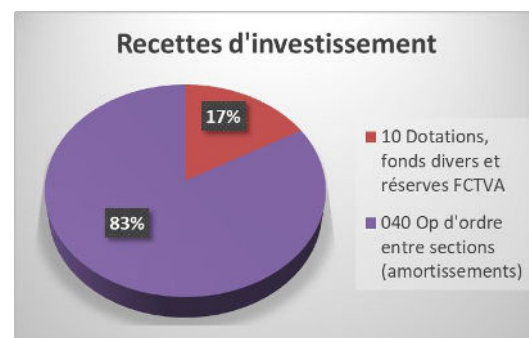


Recettes réelles d'investissement :

	Budget	Réalisé.	% Réalise	€/Hab.
⊕ 021 - Virement de la section de fonctionnement	90 000.00 €	0.00 €		
⊕ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 500.00 €	26 635.14 €	57.28%	0.25 €
⊕ 10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 038.07 €	5 338.64 €	105.97%	0.05 €
⊕ 13 - Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €		
⊕ 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €		
Total général	141 538.07 €	31 973.78 €	22.59%	0.29 €



Cette année encore, les recettes d'investissement sont exclusivement composées du FCTVA et du transfert de fonds destiné aux amortissements.



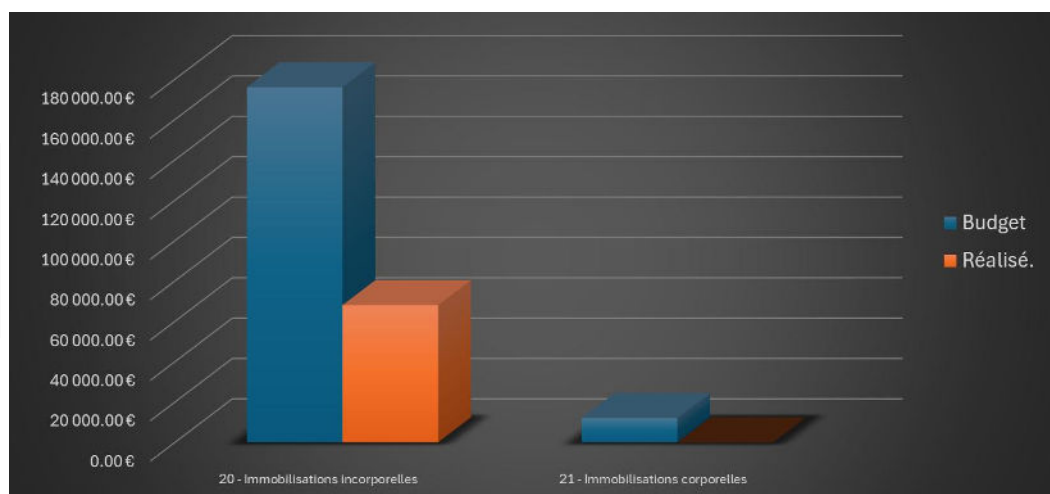
AMORTISSEMENT PMRu et RÉVISION

R	I		20 823.63 €
		040 - Op d'ordre de transfert entre sections	
		28032 - Amortissements des frais d'étude PMRu	2 600.67 €
		2802 - Amortissements Révision - EE	2 151.11 €
		2802 - Amortissements Révision - Eco	8 935.00 €
		2802 - Amortissements Révision - PAS	4 734.45 €
		2802 - Amortissements Révision - Diagnostic agricole	2 402.40 €

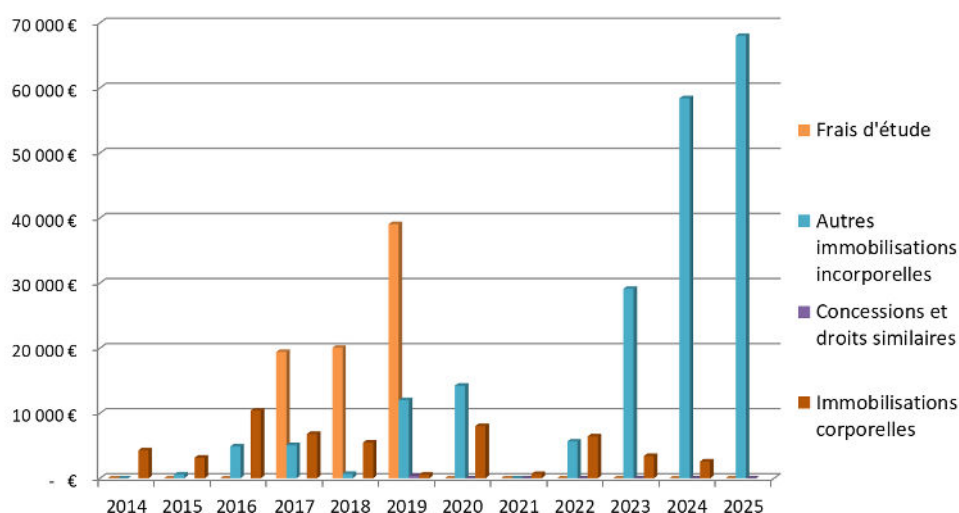
2.2.2 Les dépenses d'investissement

→ 67 994.97 €

En 2025, les dépenses d'investissement se composent exclusivement des études réalisées dans le cadre de la révision



	Budget	Réalisé.	% Réalise	€/Hab.
20 - Immobilisations incorporelles	176 000.00 €	67 994.97 €	38.63%	0.63 €
21 - Immobilisations corporelles	12 000.00 €	0.00 €		
Total général	188 000.00 €	67 994.97 €	36.17%	0.63 €



! A partir de 2020, les études liées à la révision sont comptabilisées en 202 (frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme)

2017 /2019 : dépenses PCAET – PMRu

2020 : dépenses essentiellement dédiées au PMRu

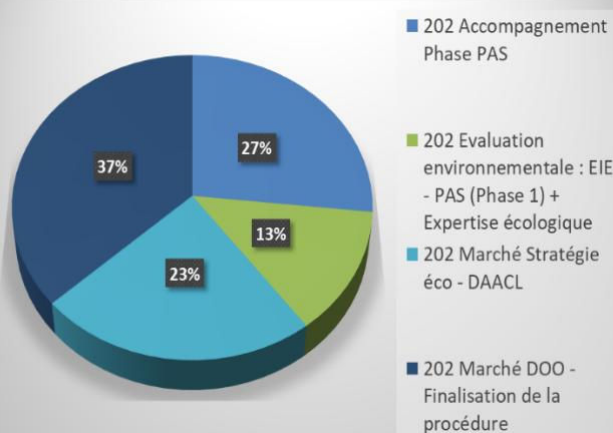
2021 : arrêt du PMRu en raison de la prise de compétence de la mobilité par la Région

2022 /2023 : études engagées dans le cadre de la révision (Diagnostic agricole CA31 + étude éco et commerce CCIT + EE phase1)

2024 : DAACL dans le cadre de la révision + renforcement de l'accompagnement pour le PAS

2025 : finalisation du PAS et lancement de l'élaboration du DOO

Focus sur les dépenses d'investissement liées aux études Révision

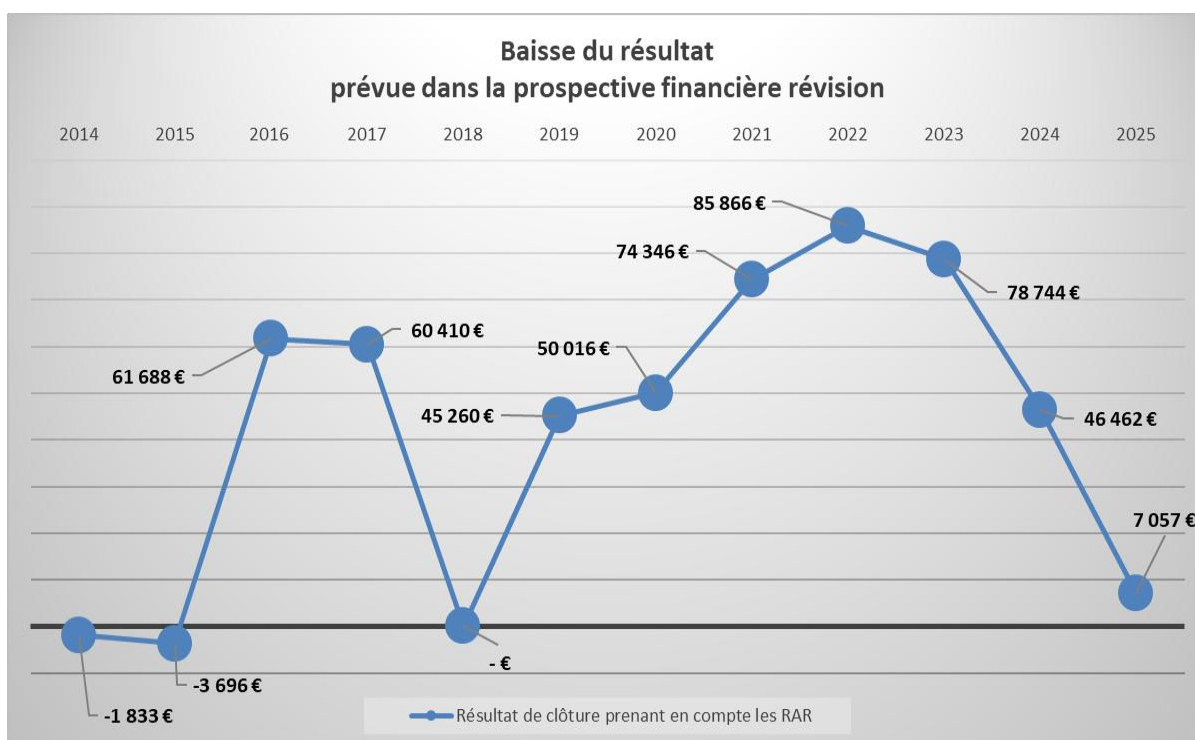


	67 994.97 €
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	
Accompagnement Phase PAS	18 144.00 €
Evaluation environnementale : EIE - PAS (Phase 1) + Expertise écologique	8 960.26 €
Marché Stratégie éco - DAACL	15 900.00 €
Marché DOO - Finalisation de la procédure	24 990.71 €

2.3 Résultats 2025 et synthèse du Compte Financier Unique (CFU)

2.3.1 Résultats d'exécution

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Resultats cumulés
Dépenses 2025	321 752.23	67 994.97	389 747.20
Recettes 2025	363 570.93	31 973.78	395 544.71
Résultat Ex 2025	41 818.70	-36 021.19	5 797.51
Report Résultat 2024	286 637.08	46 461.93	333 099.01
Résultat de clôture Ex 2025	328 455.78	10 440.74	338 896.52
	Affectation 002	Affectation 001	
	RAR	-3 383.64	335 512.88
Solde d'exécution cumulé d'investissement		7 057.10	



En 2016, remontée exceptionnelle des résultats grâce la mise en place des amortissements.

En 2019, légère baisse des résultats, en raison notamment de la part autofinancée des études PCAET et PMRu.

En 2020, remontée des résultats malgré l'autofinancement du PMRu et d'une partie des PCAET.

En 2021, aucune dépense d'investissement n'ayant été opérée, une importante augmentation est à observer grâce aux amortissements.

A partir de 2023, baisse du résultat inhérent aux études liées à la révision.

2.3.2 Synthèse du CFU 2025

Synthèse CFU 2025 - Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Gal	42 347.71 €	Dotations, subventions CD31	25 000.00 €
Autres charges Gest ^e courante	54 723.86 €	DGD ETAT	39 000.00 €
Charges de personnel	198 045.52 €	et participations CC	293 252.40 €
Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	26 635.14 €	Atténuation de charges	6 317.43 €
Total Exercice	321 752.23 €	Autres pdts gestion courante	1.10 €
		Total Exercice	363 570.93 €
Résultat Exercice 2025 :		41 818.70 €	
Report de l'exercice N -1 :		286 637.08 €	
Résultat à affecter sur le BP 2026 :		328 455.78 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	67 994.97 €	Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	26 635.14 €
Immobilisations corporelles	- €	Subvention d'investissement	- €
		Dotation, fonds divers et réserves	5 338.64 €
Total Exercice	67 994.97 €	Emprunt	- €
		Total Exercice	31 973.78 €
Résultat Exercice 2025 :		-36 021.19 €	
Report de l'exercice N -1 :		46 461.93 €	
Résultat à affecter sur le BP 2026 :		10 440.74 €	
Restes à réaliser 2025 :		-3 383.64 €	
Solde d'exécution cumulé d'investissement :		7 057.10 €	
Résultats cumulés :		335 512.88 €	

3 LES PROJETS NÉCESSITANT UN BUDGET SPÉCIFIQUE

Plusieurs projets nécessitent un budget spécifique du fait de prestations externes ou de participations et cotisations dans le cadre de partenariats.

3.1 Poursuite de la révision du SCoT

Le partenariat engagé dès 2018 avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de la révision de notre SCoT reste d'actualité et Haute-Garonne Ingénierie continuera d'accompagner en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage la révision du SCoT jusqu'à son approbation.

En 2026, Haute-Garonne Ingénierie se chargera également de finaliser l'actualisation du contenu du diagnostic (version mars 2023).

Pour conduire les études et travaux ou bien animer les rencontres qui permettront de formaliser le projet de SCoT révisé, le syndicat mixte s'est également adjoint les services de plusieurs organismes qui œuvrent en synergie durant le processus de révision du SCoT.



En 2026, au-delà de l'AMO fournie par Haute-Garonne Ingénierie, le recours à des prestations externes va se poursuivre.

3.1.1 Etudes complémentaires à la révision du SCoT

3.1.1.1 Finalisation de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : Animation, élaboration et formalisation du PAS

En juin 2024, le bureau d'études CITTANOVA a été missionné afin d'**accompagner les élus du Syndicat mixte pour la phase du Projet d'Aménagement Stratégique**, de finaliser celui-ci et permettre d'en débattre.

Le débat sur le PAS s'est tenu en juin 2025.

En 2026, il restera sur cette mission d'éventuelles modifications à effectuer suite au travail sur le DOO ainsi que de finaliser les documents à restituer pour la phase d'arrêt du SCoT.

Montant de la mission : 45 000 €

3.1.1.2 Accompagnement pour la révision du SCoT du Nord Toulousain - de la phase d'élaboration du DOO jusqu'à l'approbation de la révision

Le syndicat a lancé en 2025 un marché à procédure adaptée et a retenu le cabinet d'études CITTANOVA pour poursuivre le travail d'établissement du projet de SCoT de la phase d'élaboration du DOO jusqu'à l'approbation de la révision :

1. Animer le travail avec les élus et partenaires et rédiger le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**,
2. **Finaliser le dossier projet de SCoT en vue de son arrêt**, en compilant les éléments constitués et en les complétant, notamment pour les explications et justifications à apporter au dossier,
3. **Accompagner le syndicat mixte dans l'animation du dispositif de la concertation** avec le public mise en œuvre durant la constitution du projet de SCoT révisé,
4. **Accompagner le syndicat mixte, dans les étapes finales de la procédure** jusqu'à l'approbation et l'entrée en vigueur du SCoT révisé.

Montant du marché : 102 060 €

Avenant prévisionnel en 2026 pour la finalisation du DOO : budget d'environ 10 000 €

3.1.1.3 Elaboration d'une stratégie du SCoT Nord Toulousain en matière de développement économique et réalisation du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

L'économie est une composante essentielle au développement de notre territoire et de sa structuration. La contribution de notre SCoT, à la prise en compte des enjeux du développement économique, est une demande forte des élus du territoire afin de rendre ce dernier plus attractif, innovant et compétitif.

Le syndicat a lancé en 2023 un marché à procédure adaptée et a retenu le cabinet d'études PIVADIS pour l'accompagner.

Montant du marché : 72 240 €

Avenant prévisionnel en 2026 pour la finalisation du DOO : budget d'environ 10 000 €

Le bureau d'études PIVADIS a été missionné pour conduire des études thématiques, visant à constituer les éléments de la révision du SCoT qui portent spécifiquement sur les sujets de l'activité économique et du Commerce, incluant l'écriture du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL). Sur ces champs thématiques, le bureau d'études accompagnera également le syndicat mixte jusqu'à l'approbation du document.

Pour rappel, le DAACL, annexé au SCoT, est un document opposable.

3.1.1.4 Poursuite de l'évaluation environnementale (EE) et complétude de l'analyse de la Biodiversité et de la TVB

Le syndicat a lancé en 2022 un marché à procédure adaptée et a retenu le cabinet d'études EVEN Conseil pour l'accompagner et réaliser l'évaluation environnementale ainsi que le travail souhaité sur la TVB. Montant du marché : 52 785 €

Le bureau d'études EVEN Conseil a été missionné pour conduire spécifiquement la démarche et les composantes de l'évaluation environnementale stratégique du projet, qui s'impose dans le processus de constitution du dossier de révision et qui conduit à réinterroger régulièrement les propositions en recherchant le moindre impact sur l'environnement, accompagnement qui se prolongera donc jusqu'à l'approbation du document

Plus précisément, les objectifs sont de :

- ✓ vérifier que l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire auront bien été pris en compte, notamment la trame verte et bleue ;
- ✓ analyser tout au long du processus d'élaboration du SCoT les effets potentiels du projet sur toutes les composantes de l'environnement ;
- ✓ mettre en place une démarche itérative permettant les inflexions nécessaires pour garantir la compatibilité des orientations/prescriptions / recommandations avec les objectifs environnementaux ;
- ✓ dresser un bilan factuel à terme des effets de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement.

En parallèle de cette étude, le syndicat a souhaité également travailler sur la complétude de l'analyse de la Biodiversité et de la TVB qui sont des éléments majeurs de son SCoT, avec une ambition forte qui s'est traduit par une campagne terrain menée par un écologue.

3.1.1.5 Accompagnement pour la concertation

Le Syndicat mixte souhaite être accompagné par un prestataire pour la phase de concertation dont les modalités ont été précisées dans la délibération de prescription de sa révision (Délibération du Comité Syndical du 21/06/2018).

L'association de la population, au travers d'une concertation citoyenne, entrainera de facto une meilleure appropriation des enjeux du SCoT par celle-ci et permettra de présenter l'état des réflexions des élus sur le futur document, les grands objectifs et les pistes de règles envisagées pour leur mise en œuvre.

Le prestataire sera chargé d'accompagner le Syndicat dans l'organisation et l'animation des réunions de concertation dans le cadre de la révision du SCoT.

Le montant estimé du marché pour cet accompagnement est de 20 000 €.

3.1.2 Mise en place d'un outil d'observation et d'analyse territoriale pour le suivi de la mise en œuvre du SCoT révisé

Une des missions inhérentes du Syndicat consiste à mieux appréhender et comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le territoire, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales, etc.

Pour cela, le syndicat propose de s'appuyer sur un observatoire territorial qui permettrait d'assurer le suivi de la mise en œuvre du SCoT, de comprendre les évolutions et les dynamiques passées et à venir sur le territoire et, in fine, de doter les élus d'un outil d'analyse et d'aide à la décision.

Cet outil contribuerait également au bilan obligatoire du SCoT.

Budget estimé : 20 000 € (10 000€ budgétés sur 2026)

3.2 Démarche InterSCoT

Depuis 15 ans l'InterSCoT est un dispositif d'échanges et de coopérations entre les structures porteuses de SCoT au sein du vaste territoire qui concerne le grand bassin toulousain. Il vise à améliorer la cohérence et la complémentarité des différents SCoT. Ce dispositif, animé par l'Auat, concerne 12 SCoT, intégrant notamment une partie des villes moyennes autour de Toulouse.

Le syndicat du SCoT du Nord Toulousain est adhérent à l'Auat (cf. délibération n° 2023/22), ce qui lui permet de bénéficier de son ingénierie dans ses domaines de compétence, et tout particulièrement en matière de planification à l'échelle de l'InterSCoT du Bassin Toulousain.

L'Auat constitue à travers son programme partenarial un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherche, de conseils et d'assistance auprès de ses membres. Le financement des charges liées à la réalisation du programme partenarial de l'aua/T est assumé par les membres de l'association à travers les subventions sollicitées auprès de chacun d'entre eux.

Aussi, le syndicat prévoit dans son budget une contribution équivalente à :

- 150 € : adhésion "simple" à l'aua/T :
- Cotisation à l'InterSCoT, porté par l'aua/T, qui correspondra environ à 3 800 €

3.3 Partenariat ATMO Occitanie / SCoT Nord Toulousain

Objet : « Surveillance de la qualité de l'air sur le territoire du SCoT-NT / Accompagnement PCAET »

Le suivi de la qualité de l'air à l'échelle du SCoT est une action commune aux 4 PCAET. Il est également prévu que 5 actions des plans climat soient suivies par l'ATMO en termes de qualité de l'air, notamment concernant le secteur des transports qui est la source première des émissions de polluants

La convention établie entre l'ATMO et le Syndicat du SCoT depuis 2018, pour une durée de 6 ans, s'est achevée en 2024.

Une nouvelle convention couvrant la période 2025-2030 (6 ans) a été signée en 2025. Elle donne accès à :

1. Production du bilan de la qualité de l'air et des émissions de GES sur le territoire et la mise à disposition d'indicateurs pour diffusion et valorisation dans les publications du SCoT.
2. Fourniture d'un bilan annuel de la qualité de l'air rendant compte de la situation du territoire, en termes de population exposée à des dépassements de seuils réglementaires et de référence pour la protection de la santé.
3. Participation aux réunions techniques en lien avec les PCAET sur une base de 1 réunion par an.
4. Suivi et évaluation d'actions en matière de qualité de l'air, mises en place sur le territoire du SCoT, notamment en matière de mobilité et déplacements sous réserve d'un dimensionnement pouvant intégrer la Convention actuelle. A défaut, un avenant pourra être mis en place sur un besoin spécifique.
5. La production d'une cartographie haute définition des concentrations moyennes annuelles de NO₂, PM₁₀ et PM_{2.5}.
6. La mise à disposition des données sur la qualité de l'air en open data.

La convention peut faire l'objet d'un avenant chaque année en cas de demande d'actions supplémentaires.

Le coût annuel est de 5 336 € sur la période 2025-2030 (6 ans).

4 LES PROJETS SANS BUDGET SPÉCIFIQUE

4.1 Rapport d'activité annuel

Double objectif : obligation réglementaire et justification de la subvention annuelle du CD31 dans le cadre de la convention partenariale avec le Conseil départemental.

En 2025, le Syndicat mixte a reçu la totalité de la subvention au titre de l'année 2024.

Après sollicitation du Conseil départemental, le syndicat mixte doit transmettre le programme prévisionnel d'activité annuel pour recevoir l'acompte de la subvention ; à ce titre, le syndicat a reçu 17 500 € en 2025.

Le rapport d'activité est le document justificatif à produire pour l'obtention du *solde* de la subvention, qui s'est élevé en 2025 à 7 500 €.

A noter que la subvention sera réduite de moitié à compter de 2025, passant de 25 000 € à 12 500 € (convention 2025 signée). Nous recevrons donc 8 750 € en 2026 correspondant à l'acompte 2025.

4.2 Dans la durée : Accompagnement des communautés de communes et des communes

- L'accompagnement reste une volonté affirmée des élus de la commission d'urbanisme.
 - L'équipe conserve sa vocation à développer le dialogue en amont des projets avec les communes et les EPCI.
 - Objectif : réduire au maximum l'émission d'avis défavorables ou avec réserves, notamment sur les enjeux de la biodiversité.
- Volonté d'accompagner les communautés de communes dans leurs projets de territoire.
Objectifs :
 - Organiser en amont leur compatibilité avec le futur SCoT ;
 - Favoriser la résilience du territoire, c'est à dire sa capacité à faire face aux contraintes réglementaires et environnementales au sens large, à se réorganiser, prévenir les déséquilibres irréversibles.

4.3 Développer les notions de porter à connaissance en continu et de prospective

Le partage de l'information est une des clés de la réussite du suivi du SCoT et de sa révision.

Les données statistiques à l'échelle du territoire d'un SCoT sont généralement décalées par rapport à la réalité vécue sur le territoire.

Les projets, les demandes d'autorisation, les études sectorielles faites à l'échelle des communes, des EPCI, des porteurs de projets et des partenaires sont une ressource essentielle dès lors que l'on travaille sur le futur, ce qui est par essence le cas d'un syndicat de SCoT.

Cette tâche, de même que la veille réglementaire, ne correspondent pas à un budget spécifique, mais sont particulièrement chronophages (ne pas la mener en continu revient à dépenser ce temps sur chaque dossier).

C'est un temps « agent » à prendre en considération dans le budget de fonctionnement du SCoT, mais aussi chez nos partenaires.

Développer le réseau de transmission de ces informations et les moyens de les maintenir à jour, en continu, permet une meilleure connaissance du territoire sur lequel on porte un jugement au travers des avis.

5 LE FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE ET DE SES PROJETS

→ Participation, subvention, dotations

Participation des EPCI membres	Maintien de la cotisation à 2,70 € /habitant La participation est basée sur la population totale légale 2026 du SCoT de 110 147 habitants (population totale référence statistique INSEE 2023) → soit 297 396.90 €
Subvention du CD31 (Convention partenariale)	Convention 2025 signée : acompte de 8 750 € + solde de 3 750 € Convention 2026 non signée → 12 500€
Dotation aux amortissements (Opération d'ordre entre sections)	→ 70 500 € seront inscrits au budget, correspondants aux amortissements passés et à venir en 2026 (prorata temporis)
Report Excédent de fonctionnement	→ 328 455.78 € seront inscrits au budget en R 002
Dotation de l'Etat (DGD)	Deux enveloppes de DGD coexistent : DGD nationale : les 1^{ère} et 2^{ème} tranches ont été reçues en 2019 et 2020 pour un montant total de 50 000 €. La 3^{ème} tranche sera délivrée l'année de l'arrêt du projet de révision → Le Syndicat mixte répondra à l'appel à projet national 2026 DGD départementale : La dotation générale de décentralisation urbanisme (DGD U) est fléchée sur les procédures portant sur les PLUi et les SCoT par notification du Préfet en date du 26/07/2024. La DGD départementale a été attribuée en direction des SCoT pour la première fois en 2024, à hauteur de 95 000€. → 39 000 € ont été reçus en 2025 → Non budgétées

6 COMPOSITION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

6.1 Les dépenses de fonctionnement

6.1.1 Charges de personnel

Composition de l'équipe sur l'année 2026 :

- 1 TP Direction du syndicat mixte
- 1 TP Responsable administratif (Administration – Gestion Comptabilité et RH)
- 2 TP Chargés de mission
- 1 stagiaire de l'enseignement (6 mois)

→ **257 600 € budgétés**

6.1.2 Charges à caractère général et autres charges de gestion courantes

Dépenses minimales à prévoir dans les charges à caractère général :

- Dépenses liées à l'élaboration de la révision du SCoT :
Évènementiel, communication /concertation, honoraires, impression, annonces /insertions :
48 000 € environ à répartir sur les frais de colloques et séminaires (réunions et ateliers), les frais divers de publicité, honoraires et insertions dans la presse, déplacements et affranchissements
- Loyer de 1 500 € /mois, soit 18 000 € annuels
- Autres dépenses incompressibles de gestion courante du syndicat : environ 17 000 €

→ **98 000 € budgétés**

Autres charges de gestion courante :

- Partenariats AUAT et ATMO (subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé)
- Indemnités de fonction et cotisations des élus
- Abonnements annuels sur solutions hébergées (autres redevances, brevets, licences, procédés)
- Autres charges de gestion exceptionnelles : réserve prévue pour d'éventuels mouvements de crédits de chapitre à chapitre (assouplissement budgétaire qu'offre la [fongibilité des crédits](#) avec la M57 si nécessaire (assistance juridique, ...).

→ **92 500 € budgétés**

6.1.3 Dotation aux provisions

La constitution de provisions est conditionnée à l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif ; autrement dit, elle rentre dans le périmètre des dépenses obligatoires à l'apparition d'un contentieux, d'une procédure collective et d'un recouvrement compromis.

Il s'agit dès lors de dépenses faisant l'objet d'un mandat ; un titre les clôture quand il n'y a plus de risque.

→ Néant

6.1.4 Dotation aux amortissements

La M57 impose de comptabiliser les amortissements au *pro rata temporis* ; de fait, seront inscrits au budget les amortissements des investissements passés ainsi que les amortissements à venir, dont les dépenses sont prévues au budget.

→ **70 500 € budgétés**

6.1.5 Dépenses imprévues

Le régime M57 offre en effet une possibilité nouvelle en matière de dépenses imprévues, laquelle s'inscrit dans un cadre pluriannuel (L. 5217-12-2 du CGCT) qui a vocation à être mis en œuvre par les entités utilisant par ailleurs des autorisations de programme et d'engagement (AP/AE).

Enveloppe maximale : 2 % des dépenses réelles prévues avec condition d'Autorisation de programme et d'engagement (AP/AE).

→ Néant

6.1.6 La Fongibilité des crédits

A l'adoption du budget, le référentiel M57 permet au Comité syndical d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse par voie de décision du Président et ce dernier en informe le Comité syndical lors de sa prochaine séance.

Enveloppe maximale : 7,5% des dépenses réelles de chaque section dans la mesure où ces mouvements n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires.

6.2 Les recettes de fonctionnement

- Participation des Communautés de communes : **297 396.90 €**
- Subvention du Conseil Départemental : **12 500 €**
- Remboursements sur autres charges sociales (écritures comptables relatives aux chèques déjeuners) : **5 240 €**
- Report Excédent de fonctionnement : **328 455.78 €**

7 COMPOSITION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

7.1 Les dépenses d'investissement

○ Révision du SCoT : 200 000 € budgétés

- ☒ Evaluation environnementale : 33 000 €
- ☒ Mission d'accompagnement de la finalisation du PAS : près de 8 000 €
- ☒ Études en lien avec l'élaboration d'une stratégie du SCoT Nord Toulousain en matière de développement économique et la réalisation du DAACL : 20 000 €
- ☒ Finalisation de la phase d'élaboration du DOO jusqu'à l'approbation : 70 000 €
- ☒ Avenants prévisionnels marchés DOO : 20 000 €
- ☒ Concertation : 20 000 €
- ☒ Enquête publique : 20 000 €
- ☒ Mise en place d'un outil d'observation et d'analyse territoriale pour le suivi de la mise en œuvre du SCoT révisé : 10 000 €

	montants prévisionnels	AE / devis /avenants signés	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	réalisé 2025	total réalisé au 31/12/2025	montants restants engagés	% avan- cement	prév 2026	prév 2027	total réalisé + prév
Diagnostic Agricole CA		16 380 €	4 914.00 €	11 466.00 €			16 380.00 €	- €	100%			16 380.00 €
Etude éco /commerce CCI		15 990 €	- €	15 990.00 €			15 990.00 €	- €	100%			15 990.00 €
Marché EE /TVB		52 785 €	- €	4 332.00 €	4 704.74 €	8 960.26 €	17 997.00 €	34 788.00 €	34%	33 000 €	1 788 €	52 785.00 €
Marché Etude éco /DACCL		72 240 €	- €	- €	34 620.00 €	15 900.00 €	50 520.00 €	21 720.00 €	70%	20 000 €	1 720 €	72 240.00 €
Accompagnement phase PAS		45 000 €			19 080.00 €	18 144.00 €	37 224.00 €	7 776.00 €	83%	7 776 €	- €	45 000.00 €
Marché DOO et finalisé* procédure		102 060 €				24 990.71 €	24 990.71 €	77 069.29 €	24%	70 000 €	7 069 €	102 060.00 €
Avenants marchés finalisé* phase DOO	20 000 €									20 000 €	- €	20 000.00 €
Concertation	20 000 €									20 000 €	- €	20 000.00 €
Enquête publique	20 000 €									20 000 €	- €	20 000.00 €
Observatoire	20 000 €									10 000 €	10 000 €	20 000.00 €
TOTAUX	80 000 €	304 455 €	4 914.00 €	31 788.00 €	58 404.74 €	67 994.97 €	163 101.71 €	141 353.29 €		200 776 €	20 577 €	384 455.00 €
		384 455 €								221 353.29 €		

- **Reste à réaliser 2025 à inscrire au budget 2026** : 3 383.64 €
- **Informatique, logiciels et mobilier** : 12 000 €

7.2 Les recettes d'investissement

- **FCTVA 2026** au titre des dépenses 2024 : 10 003,38 €
- **Amortissement** des immobilisations : 70 500 €
- **Report solde d'exécution** : 10 440.74 €
- **Virement** de la section de fonctionnement : 125 000 €

8 SYNTHÈSE DE LA PROPOSITION DE BUDGET 2026

FONCTIONNEMENT			
CFU 2025	RÉSULTATS	DE L'EXERCICE	41 818.70 €
		REPORT	286 637.08 €
		DE CLOTURE	328 455.78 €

INVESTISSEMENT		
RÉSULTATS	DE L'EXERCICE	-36 021.19 €
	REPORT	46 461.93 €
	DE CLOTURE	10 440.74 €

BP 2026 2.70 € /hab	DÉPENSES	CHAP 011	98 000.00 €
		CHAP 012	257 600.00 €
		CHAP 65	92 500.00 €
		CHAP 67	0.00 €
		CHAP 68	0.00 €
		022	0.00 €
		023	125 000.00 €
		042	70 500.00 €
			643 600.00 €
	RECETTES	CHAP 013	5 240.00 €
		CHAP 74	309 896.90 €
		CHAP 75	7.32 €
		CHAP 77	0.00 €
		002 Report Excédent	328 455.78 €
			643 600.00 €

DÉPENSES	CHAP 20	203 432.36 €
	CHAP 21	12 511.64 €
		215 944.00 €
RECETTES	CHAP 10	10 003.26 €
	CHAP 13	0.00 €
	CHAP 16	0.00 €
	021	125 000.00 €
	040	70 500.00 €
	001 Solde d'Exécution	10 440.74 €
		215 944.00 €